

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 018-766/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°8 à la convention de Délégation de Service Public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille n°07/099

DPMOD 15/12716/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a approuvé le 29 juin 2007, le choix du délégataire et la convention de délégation de service public n° 07/099 confiée à la société VINCI Park, pour l'exploitation du service de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille pour une durée de sept ans.

Pour des raisons administratives, le contrat de Délégation de Service Public actuellement en vigueur, a été prolongé de neuf mois par avenant n°6 du 31 octobre 2013. De ce fait, ce contrat devrait s'achever le 25 avril 2015.

La procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du nouveau contrat de Délégation de Service Public est en cours mais ne sera pas achevée d'ici le 25 avril 2015. Il s'avère donc nécessaire de prolonger à nouveau, par avenant, la durée de ce contrat de trois mois, jusqu'au 25 juillet 2015. En considérant les termes de cet avenant n°8, ce contrat aura été prolongé d'un an.

Les prestations de gardiennage spécifiques au parking Jules Guesde décrites dans l'avenant n°3 du 21 octobre 2011, seront maintenues. Marseille Provence Métropole procèdera au remboursement des frais inhérents à ces prestations. Le montant maximum qui sera versé au délégataire dans ce cadre, est évalué à 35 000 euros HT soit 42 000 euros TTC.

Ainsi, le montant total des frais de gardiennage supportés par la collectivité jusqu'au 25 juillet 2015, tel que défini dans les avenants n°3 et n°7 du contrat de délégation de service public, devrait atteindre 717 200 euros TTC, soit 14% de moins que l'estimation initialement prévue dans l'avenant n°3 qui prévoyait un montant maximum de 835 000 euros TTC.

L'ensemble de ces dispositions sont reprises dans le présent avenant soumis à votre approbation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°TRA 4/686/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du délégataire et du contrat d'affermage de la convention de délégation de service public n°07/099 concernant l'exploitation du service public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille ;
- La délibération n° DTUP 003-466/08/CC du 28 juin 2008 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public n°07/099 ;
- La délibération n° DTUP 007-591/08/cc du 18 juillet 2008 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public n°07/099 ;

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération n° DTUP 010-632/11/CC du 21 octobre 2011 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public n°07/099 ;
- La délibération n° DTUP 012-838/11/CC du 9 décembre 2011 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public n°07/099 ;
- La délibération n°DTU"P 003-616/12/CC du 26 octobre 2012 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public n°07/099 ;
- La délibération n° DTUP 011-640/13/CC du 31 octobre 2013 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public n°07/099 ;
- La délibération n°DTM 007-581/14/CC du 19 décembre 2014 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public n°07/099 ;
- L'avis de la Commission de Délégation de Service Public.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public n°07/099 prolonge le contrat de 9 mois et que l'échéance de ce dernier est donc reportée au 25 avril 2015 ;
- Qu'en égard aux délais de procédure inhérents à la passation d'un nouveau contrat de délégation de service public, il est nécessaire de prolonger à nouveau, par avenant, la durée du contrat de 3 mois jusqu'au 25 juillet 2015 ;
- Qu'il conviendra de maintenir le dispositif de gardiennage spécifique au parking Jules Guesde jusqu'à la nouvelle échéance du contrat ;
- Que ceux-ci sont évalués à 35 000 euros HT soit 42 000 euros TTC pour la période courant le 26 avril au 25 juillet 2015

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°8 ci-annexé à la convention de délégation de service public n°07/099.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous Politique C350 – Nature 611 – Chapitre 11

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Transport
Mobilité durable et Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DTM 018-766/15/CC

Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015